



Synthèse du rapport d'évaluation

EHPAD VANNERIE ET VERNOLINE CH VERNEUIL

08/11/2023 – 09/11/2023

Evaluation faite par le cabinet :

RICHARD PARCKER
72 RUE PAUL BERT 44100 NANTES

Statut : « **Recevabilité opérationnelle favorable** »

Introduction

Chaque établissement ou service social ou médico-social (ESSMS) doit faire l'objet d'une évaluation tous les 5 ans par un organisme figurant sur la liste des organismes autorisés à réaliser des évaluations en ESSMS publié sur le site de la Haute Autorité de santé (HAS). Cette évaluation a pour objectif d'apprécier la qualité des activités et prestations délivrées par ces structures aux personnes accueillies.

Le dispositif d'évaluation construit par la HAS, s'appuie sur un référentiel national commun à tous les ESSMS et centré sur la personne accompagnée. C'est le socle du dispositif d'évaluation. Il répertorie les exigences à satisfaire par l'ESSMS et les éléments nécessaires à leur évaluation.

Les méthodes d'évaluation déployées lors de la visite d'évaluation se traduisent notamment par des entretiens avec les personnes accompagnées, les membres du conseil de la vie sociale, les professionnels et la gouvernance des ESSMS.

Au terme de la réalisation de la visite, une cotation est obtenue pour chaque élément d'évaluation du référentiel investigué dans la structure, des axes forts et de progrès seront identifiés pour l'ESSMS évalué

Le rapport qui en résulte permettra à la structure d'alimenter son plan d'actions qualité et devra être transmis à l'autorité compétente et à la HAS. Il a également vocation à être diffusé publiquement.

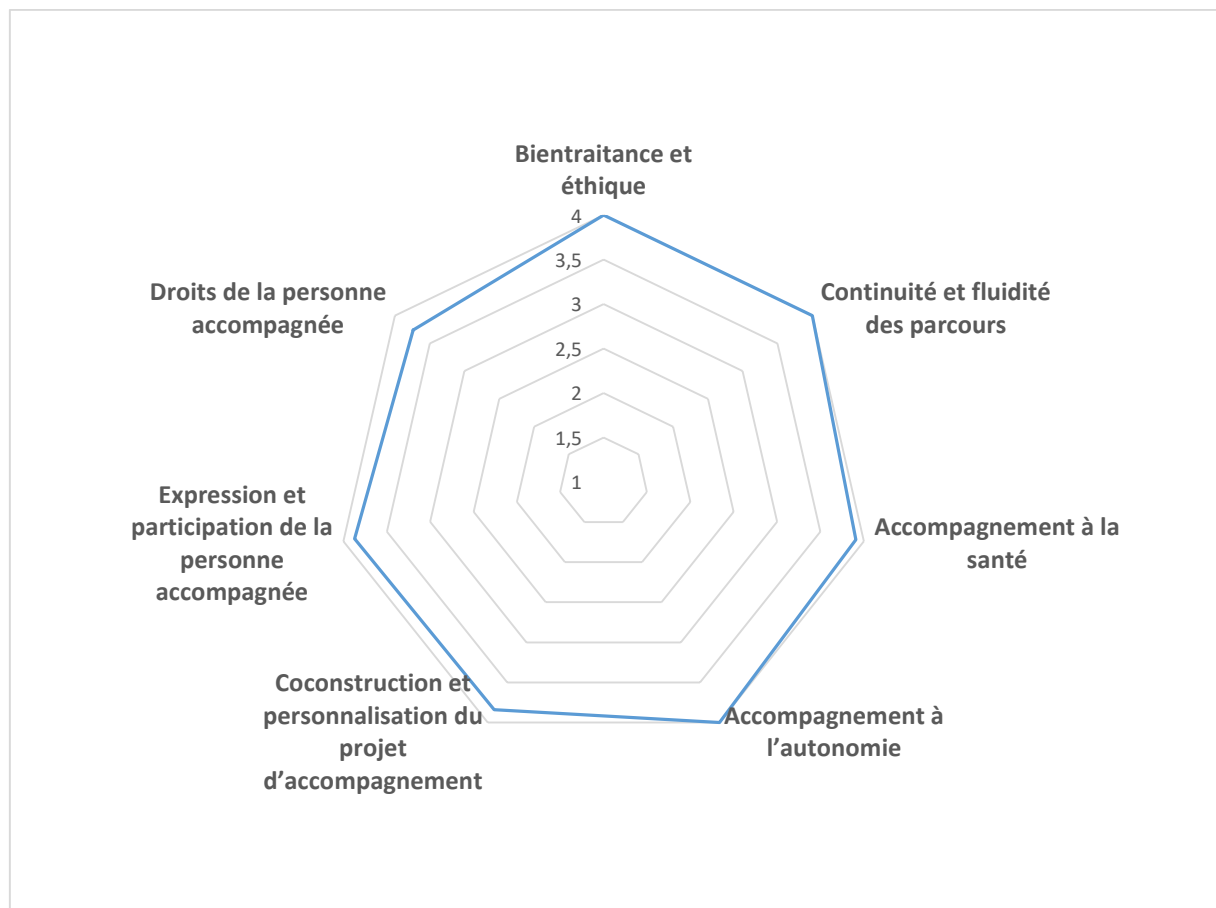
Les principes de cotation

En utilisant les grilles d'évaluation, les intervenants cotent chaque élément d'évaluation d'un critère. Les cotations possibles sont les suivantes :

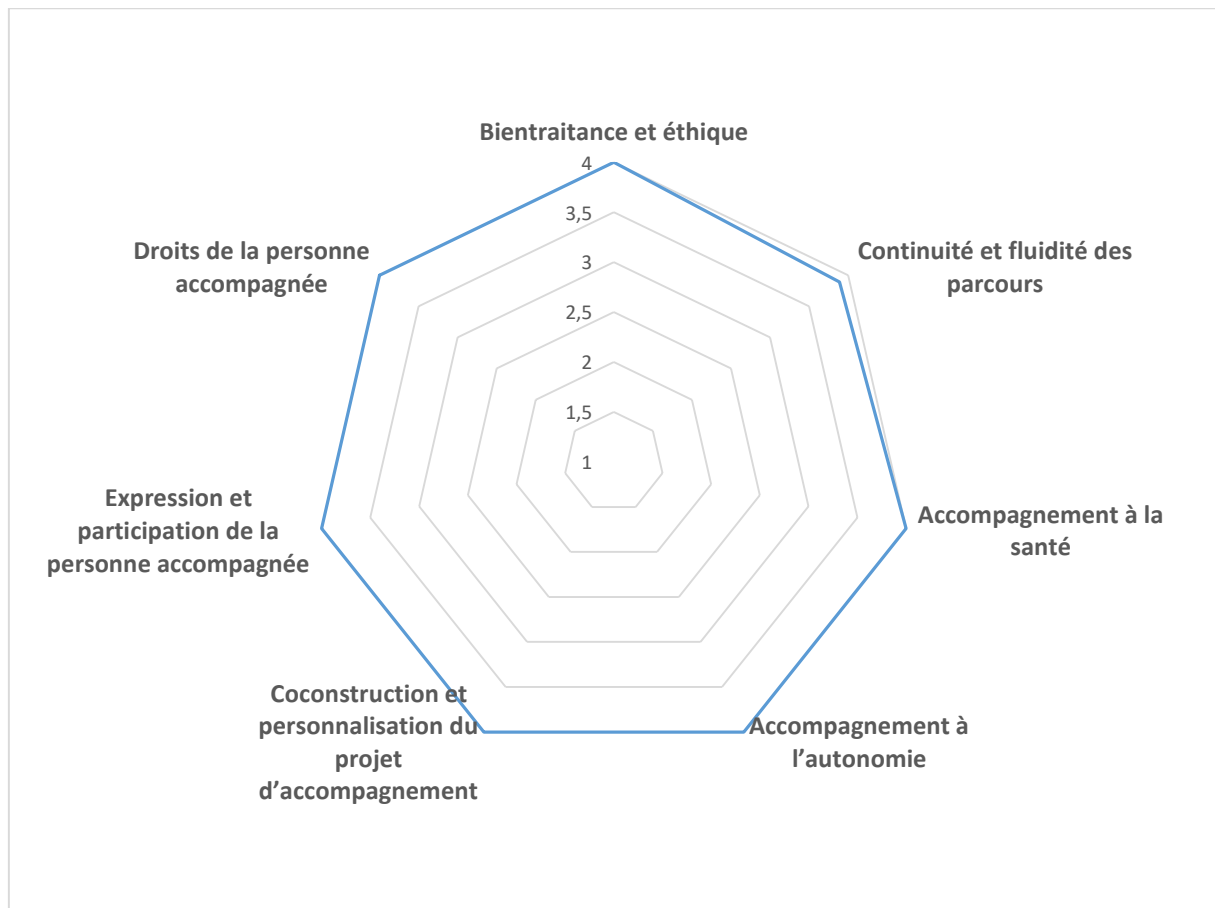
Cotation	Légende
1	Le niveau attendu n'est pas du tout satisfaisant
2	Le niveau attendu n'est plutôt pas satisfaisant
3	Le niveau attendu est plutôt satisfaisant
4	Le niveau attendu est tout à fait satisfaisant
★	Le niveau attendu est optimisé
NC	L'ESSMS est non concerné par l'(les) élément(s) d'évaluation d'un critère
RI	La personne accompagnée donne une réponse inadaptée à l'évaluateur (chapitre 1)

Résultats - Synthèse des cotations :

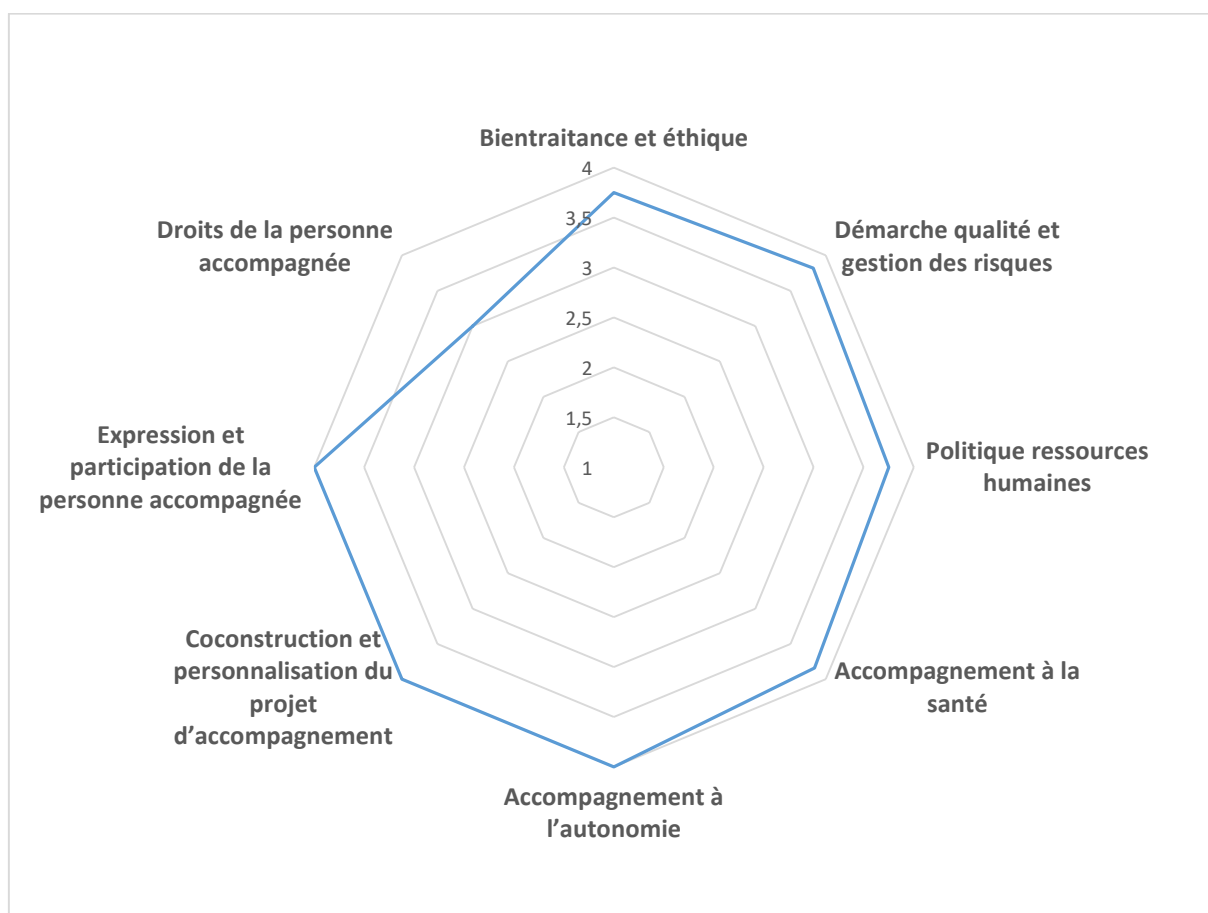
		Cotation / 4
Chapitre 1	La personne	3,91
Thématiques	Bienveillance et éthique	4
	Droits de la personne accompagnée	3,74
	Expression et participation de la personne accompagnée	3,87
	Coconstruction et personnalisation du projet d'accompagnement	3,84
	Accompagnement à l'autonomie	4
	Accompagnement à la santé	3,91
	Continuité et fluidité des parcours	4



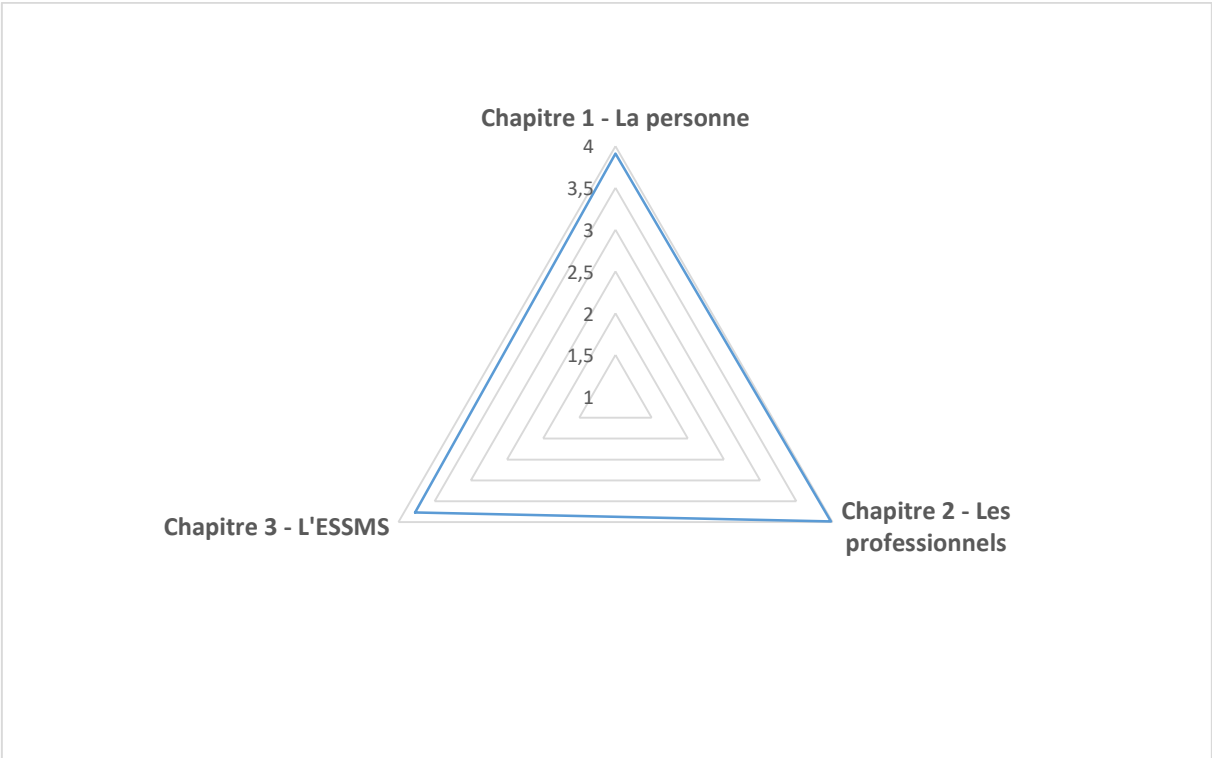
		Cotation / 4
Chapitre 2	Les professionnels	3,98
Thématiques	Bienveillance et éthique	4
	Droits de la personne accompagnée	4
	Expression et participation de la personne accompagnée	4
	Coconstruction et personnalisation du projet d'accompagnement	4
	Accompagnement à l'autonomie	4
	Accompagnement à la santé	4
	Continuité et fluidité des parcours	3,89



		Cotation / 4
Chapitre 3	L'ESSMS	3,77
Thématiques	Bienveillance et éthique	3,75
	Droits de la personne accompagnée	3
	Expression et participation de la personne accompagnée	4
	Coconstruction et personnalisation du projet d'accompagnement	4
	Accompagnement à l'autonomie	4
	Accompagnement à la santé	3,84
	Politique ressources humaines	3,75
	Démarche qualité et gestion des risques	3,82



Résultats – Niveau global atteint



Appréciation générale

La qualité et la bienveillance dans l'accompagnement des personnes âgées, ressortent de l'évaluation externe. Les postulats éthiques reposant sur la méthode Montessori en sont les éléments fondateurs, partagés par les acteurs de l'établissement et mis en pratique dans l'accompagnement au quotidien. Le respect de la personne, de son altérité, de ses droits et de ses choix en sont les traductions.

Les entretiens et les éléments de preuve recueillis lors de l'évaluation externe, témoignent d'une posture de bienveillance chez les personnels et chez les encadrants. L'expression de la personne est recherchée et les différents espaces de communication et de sollicitation des personnes accompagnées sont valorisés, notamment au sein de différentes commissions. La place d'acteur laissée à la personne accompagnée est mise en valeur et recherchée à la hauteur des capacités de chacune. Les notions d'autonomie et d'autodétermination sont bien présentes et ressortent des différents modes de recueil des informations lors de la visite sur sites.

L'expression de la personne accompagnée est recherchée et les différents espaces de communication et de sollicitation des personnes accompagnées sont des éléments facilitants.

Les notions d'autonomie et d'autodétermination sont bien ressorties au travers des critères de l'évaluation. Enfin, la place laissée à l'entourage de la personne est définie et respectée.

L'organisation de l'accompagnement, dont les soins, bénéficie d'une organisation structurée et cohérente. Les professionnels s'appuient sur un système de communication construit autour du dossier de la personne accompagnée que les professionnels viennent alimenter de leurs observations et transmissions, dans le respect de la dignité et de l'intégrité de la personne. La pluralité des compétences et la proximité de l'Hôpital et de ses différents dispositifs, sont des atouts de l'accompagnement en soins et en alternatives possibles. Ainsi, la continuité du parcours de la personne accompagnée peut être assurée, en collaboration avec la personne elle-même et celle des différents professionnels.

La gouvernance assure une fonction contenante efficiente. Les différents services supports de l'Hôpital permettent au dispositif Ehpad d'assurer un réel suivi de la démarche d'amélioration continue de la qualité, de la gestion des risques et de tout ce qui concerne l'accompagnement à la santé et à la prise en charge médicale, grâce à des procédures et protocoles validés et partagés. La politique des ressources humaines et la politique QVT autorisent le développement des compétences des personnels et la recherche d'amélioration de la qualité au travail.

Les points d'attention et les pistes de progrès sont les suivants:

- la mise en valeur au sein du projet personnalisé de la personne accompagnée de la co-construction de la démarche et l'engagement des différentes parties prenantes à cet égard
- l'adaptation des différents outils de communication aux capacités des personnes accompagnées
- l'optimisation de la transcription sur l'outil support du projet d'accompagnement, présent sur le logiciel Titan, des attentes et demandes des personnes, ainsi que la synthèse des évaluations des différents acteurs de l'accompagnement.
- le développement de l'appropriation des Recommandations des Bonnes Pratiques professionnelles de l'HAS par les personnels et leur utilisation dans le quotidien
- la réactualisation du DUERP et des ses fiches d'actions d'amélioration
- la mise en oeuvre de temps d'expression et de régulation pour les professionnels (de type groupe d'analyse de la pratique)
- le recueil distinct, ainsi que l'analyse et le traitement, des plaintes et réclamations actuellement confondu au sein des événements indésirables
- la mise en conformité des modalités de fonctionnement du Conseil à la Vie Sociale eu égard au dernier décret 2022-688 du 25 avril 2022..

Annexes

Annexe 1 : Formulaire(s) critère(s) impératif(s)

		Cotation
Critère 3.11.1	L'ESSMS définit, avec les professionnels, un plan de prévention et de gestion des risques de maltraitance et de violence au bénéfice des personnes accompagnées.	3
	<i>Éléments de justification de la cotation par l'évaluateur :</i> Absence d'élément de preuve relatif à un travail participatif de définition d'un plan de prévention.	
Critère 3.14.1	L'ESSMS définit, avec les professionnels, un plan de gestion de crise et de continuité de l'activité et le réactualise régulièrement.	3
	<i>Éléments de justification de la cotation par l'évaluateur :</i> Absence d'élément de preuve d'un travail collaboratif avec les professionnels sur le plan de gestion de crise et de continuité de l'activité et sa révision. Absence de travail collaboratif avec les membres du CVS sur la définition du plan de gestion de crise.	